

20	12/05/2021	BE 0658.844.982	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21141.00062	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **VAUBAN INVEST**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Boulevard Cauchy

N°: 28

Boîte:

Code postal: 5000

Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0658.844.982

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

02-06-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

29-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0658.844.982		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOUCHAT DAVID

DES FLACHES 83

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

N°	BE 0658.844.982		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0658.844.982	A-cap 3.1
----	-----------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	95.749	196.593
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	47.632	54.336
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	24.027	31.589
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	3.370	3.791
Mobilier et matériel roulant		24	20.657	27.798
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	24.090	110.668
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	14.094.243	9.898.378
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.632.510	1.466.068
Stocks		30/36	1.632.510	1.466.068
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.582.330	7.559.556
Créances commerciales		40	4.680.157	2.866.515
Autres créances		41	6.902.173	4.693.041
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	785.955	776.306
Comptes de régularisation		490/1	93.448	96.448
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	14.189.992	10.094.971

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	<u>2.787.672</u>	<u>2.368.428</u>
Capital		10/11	<u>2.772.700</u>	<u>2.350.900</u>
Capital souscrit		10	2.772.700	2.350.900
Capital non appelé		100	2.772.700	2.350.900
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	<u>1.860</u>	<u>1.860</u>
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserve légale		130	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<u>13.112</u>	<u>15.668</u>
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>11.402.320</u>	<u>7.726.543</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	<u>7.736.168</u>	<u>6.042.198</u>
Dettes financières		170/4	7.736.168	6.042.198
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	2.723.371	3.984.087
Autres emprunts		174/0	5.012.797	2.058.111
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<u>3.666.152</u>	<u>1.684.345</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.104.502	809.244
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	144.138	228.475
Fournisseurs		440/4	144.138	228.475
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	708.677	232.003
Impôts		450/3	707.876	232.003
Rémunérations et charges sociales		454/9	801	
Autres dettes		47/48	708.835	414.623
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>14.189.992</u>	<u>10.094.971</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.213.264	587.834
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	38.577	1.010
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	17.943	16.979
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	130.994	15.643
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	133.494	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	892.256	554.202
Produits financiers	6.4	75/76B	150	
Produits financiers récurrents		75	150	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	734.800	404.805
Charges financières récurrentes		65	734.800	404.805
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	157.606	149.397
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	37.440	39.189
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	120.166	110.208
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	120.166	110.208

N°	BE 0658.844.982	A-cap 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	135.834	117.432
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	120.166	110.208
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	15.668	7.224
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	13.112	15.668
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	122.722	101.764
Rémunération de l'apport		694	122.722	101.764
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	67.040
8029		
8039		
8049		
8059	67.040	
8129P	XXXXXXXXXXXX	12.704
8079	6.704	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	19.408	
21	47.632	

N°	BE 0658.844.982	A-cap 6.1.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	46.341
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	3.677	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	50.018	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	14.752
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	11.239	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	25.991	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	24.027	

N°	BE 0658.844.982	A-cap 6.1.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	110.668
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	86.578	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	24.090	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	24.090	

N°	BE 0658.844.982	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	2.104.502
8912	
8913	7.736.168
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
76A		
76B		
66	133.494	
66A	133.494	
66B		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I PRINCIPES GENERAUX.

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

-
-

Ces dérogations se justifient comme suit :

-
-

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

-
-

Les règles d'évaluation [] N'ONT PAS été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :

-
-

et influence [] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de [] EUR.

Le compte de résultats [] N'A PAS été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieure ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

-
-

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

-
-

[]

-
-

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

-
-

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

-
-

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charges sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

-
-

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

-
-

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend [] EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [] supérieure à 5 ans.

Dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

-
-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [] N'ONT PAS été réévaluées durant l'exercice.

Dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

-
-

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

ACTIFS

	METHODE		BASE	TAUX EN %		
	L (Linéaire)	D (Dégressive)		Principal	Frais access.	
			NR (non rééval.)	R (réévaluée)	min-max	min-max
1.Frais d'établissement	L		NR		100,00-100,00	
2.Immobilisations incorporelles	L		NR		10,00-50,00	
3.Bâtiments industriels,) administratifs ou commerciaux(1)	L	L	NR		10,00-50,00	
4.Installations, machines et outillage(1)	L		NR		10-33,33	
5.Matériel roulant(1)	L		NR		20-50,00	
6.Matériel de bureau et mobilier(1)	L		NR		20-50,00	
7.Autres immobilisations corporelles)	L		NR		20-50,00	

A = autres

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés.

Montant pour l'exercice : EUR

Montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après 31 déc. 1983 : EUR.

(1) y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [] été réévaluées durant l'exercice dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

-
-

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculés selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

N°	BE 0658.844.982		A-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

-
-
2. En-cours de fabrication - produits finis :
-
-
3. Marchandises :
- FIFO
-
4. Immeubles destinés à la vente :
-
-
FABRICATIONS :
Le coût de revient des fabrications [] les frais indirects de production.
Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.
En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ [] % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).
COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :
Les commandes en cours sont évaluées :
[]
DETTES :
Le passif [] NE COMPORTE PAS DE dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [] l'objet d'un escompte porté à l'actif.
DEVISES :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
-
-
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
-
-
CONVENTION DE LOCATION-FINANCEMENT :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (Article 46bis par.3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), mentionner les redevances et loyers afférents à l'exercice se sont élevés pour les locations-financement de biens immobiliers à : [] EUR.